

CONSEIL REGIONAL

Séance des 24 et 25 octobre 2002

Pour une décentralisation solidaire en Région Centre

Communication

Introduction

I - Une nouvelle étape de la décentralisation : une chance pour la France et la Région Centre

- 1- Une réforme aux objectifs politiques clairs
- 2- De quelques écueils, risques et tentations qui doivent être évités
- 3- Les conditions d'une réforme réussie

II - La région Centre acteur majeur d'un nouvel acte de la décentralisation

- 1 - Une expérience réussie de la concertation et de la démocratie au service de nouveaux enjeux
- 2 - Des savoirs faire reconnus dans de nombreux domaines
- 3 - Ce que pourrait demander notre région si les conditions politiques de ces nouveaux transferts étaient réunis

Conclusion

Introduction

Depuis plusieurs mois déjà, la question des « régions » et de la régionalisation nourrit l'actualité aussi bien française qu'européenne. Cette actualité du « modèle régional » partout en Europe est d'autant plus affirmée que la mondialisation et ses effets sur la vie quotidienne de nos concitoyens semblent plus présentes. Tout se passe ainsi comme si la pression de la mondialisation et de ses effets sur l'économie et la vie de chacun, rendait plus nécessaire à nos concitoyens de trouver des repères plus proches et des institutions à taille humaine et suffisamment fortes pour compter au niveau national et européen.

« La question des régions nourrit l'actualité partout en Europe depuis des mois »

Cette actualité des régions, ce sentiment très largement partagé dans l'opinion publique que les régions sont l'échelon pertinent d'une action publique moderne et efficace, ouverte sur le monde mais proche de ses habitants a été préparée de longue date.

« Vingt ans de décentralisation ont profondément changé la vie de nos concitoyens »

Bien que les régions aient été créées dès 1972, c'est au gouvernement Mauroy issu des élections de 1981 que l'on doit « la loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions » du 2 mars 1982, dite « loi Defferre ». Avec ce texte et ceux qui suivirent s'est engagé un profond bouleversement de l'organisation territoriale française.

A l'occasion de la présentation du texte aux députés, le 27 juillet 1981, Gaston Defferre définissait « les deux principes qui se complètent et sont à la base de cette grande transformation politique et administrative : la liberté et la responsabilité ». Cette réforme était ainsi plus qu'une simple réforme administrative mais la mise en œuvre d'un projet politique qui, par le renforcement des pouvoirs locaux face au pouvoir central et par le transfert de compétences nouvelles, devait contribuer à rapprocher les citoyens des lieux de décisions. Il s'agissait dès cette création de rendre l'action publique plus efficace et surtout plus démocratique.

« Dès sa création, la décentralisation visait à rapprocher les citoyens des lieux de décision »

Presque vingt ans plus tard, c'est ce même projet politique qui demande à être approfondi, ce même rééquilibrage qui mérite d'être poursuivi, cette même recherche d'une démocratie plus vivante, d'une plus grande justice qui doit être prolongée.

Conscient de ces enjeux, Lionel Jospin, Premier ministre avait sollicité Pierre Mauroy pour présider une commission pour l'avenir de la décentralisation. Dans son rapport, remis au Premier

ministre Lionel Jospin le 17 octobre 2000, intitulé Refonder l'action publique locale, Pierre Mauroy affirmait « la décentralisation a changé la vie des français ». Il regrettait parallèlement que les très nombreuses adaptations, souvent nécessaires, des lois de décentralisation de 1982 aient, au fil du temps, provoqué « une perte de lisibilité d'ensemble de l'architecture locale ».

« Au fil du temps, l'action des collectivités locales a perdu de sa cohérence initiale et de sa lisibilité »

Cette perte de lisibilité s'est accompagnée également de l'apparition d'une concurrence entre des « pouvoirs émergents » - région et intercommunalité - et des « pouvoirs installés » - départements et communes - à un moment où la concurrence entre territoires est de plus en plus vive au niveau européen et où il devient essentiel de préserver et renforcer la cohésion territoriale et sociale.

Plus récemment, la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a permis de franchir une nouvelle étape. Les nouveaux transferts de compétences qu'organise ce texte, essentiellement au profit des régions, ont permis de réaffirmer le rôle majeur de la région pour l'aménagement et le développement durable des territoires. C'est au titre de ce même texte que la région a été confirmée comme « chef de file » en matière d'aides économiques et d'acteur pivot pour « la formation professionnelle ».

« Le rôle majeur de la région pour l'aménagement durable du territoire a été réaffirmé par la loi du 27 février 2002. »

C'est dans ce contexte que le nouveau Gouvernement issu des élections de 2002 a souhaité reprendre ce dossier et poursuivre ce vaste mouvement. Le 3 juillet dernier, le Premier Ministre, Jean-Pierre Raffarin, a affirmé son souhait de franchir une nouvelle étape de la décentralisation qui devrait selon lui permettre « une nouvelle distribution des rôles en repensant de manière innovante la relation Etat-région, pour plus de cohérence et d'efficacité ».

« Il faut se réjouir qu'après plus de vingt ans de combat de la gauche, l'idée décentralisatrice soit aujourd'hui largement partagée »

Pour mener à bien ces orientations, le Gouvernement propose le calendrier suivant :

- un projet de loi constitutionnelle déposé mi-octobre
- un projet de loi organique début 2003 pour encadrer le droit à l'expérimentation
- plusieurs projets de loi ordinaire au cours du deuxième trimestre 2003 organisant les transferts de compétences

- un projet de loi à l'automne 2002 visant à modifier les textes des lois d'orientation et d'aménagement durable du territoire, celles relatives à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, à l'intercommunalité et à la démocratie de proximité du 27 février 2002

Parallèlement à la préparation de ces textes, les Assises des libertés locales se dérouleront dans les 26 régions du 18 octobre au 18 janvier. Leur objectif est d'ouvrir un "*vaste débat public*" et de faire "*remonter des propositions concrètes*". La synthèse nationale de ces assises, en mars 2003, doit déboucher sur des propositions du Gouvernement en matière de transfert de compétences.

I - Une nouvelle étape de la décentralisation : une chance pour la France et pour la région Centre.

Le souhait du nouveau gouvernement de reprendre le dossier de la décentralisation à son compte ne peut que satisfaire tous ceux qui depuis vingt ans mènent le combat pour promouvoir l'action de pouvoirs locaux mieux reconnus, font de l'intercommunalité et de la solidarité des territoires une des conditions du développement, considèrent que le renforcement des processus démocratiques est une condition essentielle de la réussite de ce nouvel acte de la décentralisation. De ce point de vue le débat qui s'engage est une opportunité pour le pays et une chance pour la région Centre. Cette chance, il nous faut la saisir, la faire partager pour donner à notre institution toute la place qu'elle mérite.

« Une nouvelle étape de la décentralisation constitue une chance pour notre région »

1 - Une réforme au service d'objectifs politiques clairs

La mise en œuvre d'une étape nouvelle dans le long processus de décentralisation engagé depuis vingt ans doit pour avoir des chances de réussir, se donner des objectifs politiques clairs. En effet, aucune réforme, qu'elle soit institutionnelle, administrative ou financière n'a de fin en soi. Elle ne se justifie que par les objectifs qu'elle se donne.

« Une réforme ne peut trouver sa justification que par les objectifs qu'elle poursuit. »

Une clarification nécessaire des rôles de chaque collectivité

C'est un fait auquel chacun de nous a été confronté, nos concitoyens ne se « retrouvent plus » dans un système administratif devenu, au fil des ans et des réformes, de plus en plus compliqué, où se mêlent compétences, politiques, mesures, où les financements croisés multiplient les procédures et rendent finalement opaque l'ensemble du système. Une clarification des rôles de chacun doit être opérée pour plus de transparence, d'efficacité et de simplicité. La décentralisation doit ainsi être l'occasion d'affirmer un parti pris en faveur d'une action publique redéployée aux différents niveaux où la France s'administre le mieux pour plus d'égalité des citoyens et plus de solidarité.

« Nos concitoyens ont besoin d'une organisation des pouvoirs locaux plus simple et plus lisible. »

Le rôle de l'Etat doit être réaffirmé parallèlement à l'organisation d'une complémentarité des pouvoirs locaux

Cette nouvelle étape de la décentralisation ne doit pas ainsi conduire à un démembrement de l'Etat au nom d'une idéologie libérale dont chacun peut mesurer chaque jour les catastrophes qu'elle génère. Plus que jamais, dans une république dont l'organisation est décentralisée, l'Etat doit être celui qui contribue à la solidarité des territoires et qui assure l'égalité de traitement des citoyens. Il doit être le garant de la cohésion nationale et du bien commun.

« La décentralisation doit être l'occasion de renforcer la république et d'affirmer le rôle de l'Etat. »

Cette nouvelle étape de la décentralisation ne doit pas ainsi se réduire à un face à face entre, d'un côté, des collectivités désireuses de prendre le relais d'un Etat qui a de plus en plus de mal à faire face à ses obligations et, de l'autre, un pouvoir central s'estimant bien assez occupé par ses juges, ses policiers, ses militaires et ses diplomates.

C'est au contraire autour d'un Etat garant de la solidarité et de la cohésion nationale et du bien commun que doit être organisée la complémentarité de pouvoirs locaux mieux affirmés. Il serait en effet totalement contre-productif que s'organise à l'occasion de cette réforme une opposition des collectivités entre elles, communes, départements régions. La réforme doit au contraire contribuer, par les clarifications qu'elle apporte et les nouveaux équilibres qu'elle organise, à une plus grande coopération des collectivités.

« Il serait vain et inefficace pour nos concitoyens de favoriser des oppositions entre collectivités »

Un service public plus efficace, plus proche, plus juste au service d'une plus grande égalité des citoyens

C'est une évidence qu'il est essentiel de rappeler, ce sont les citoyens de notre pays qui doivent être les premiers bénéficiaires de cette réforme. Ce bénéfice doit être pour eux de pouvoir compter sur un service public plus efficace.

Cette réforme peut-être l'occasion d'une rénovation du service public, de son pilotage, de ses moyens et de ses finalités, afin que ceux en charge de ses missions y vivent mieux leurs métiers, que les bénéficiaires ou usagers de ses prestations y trouvent davantage de réponses à leurs attentes, que la loi du marché ne prime pas sur celle de l'intérêt général, que la concurrence n'y prévale pas sur la solidarité des territoires.

Ce mouvement de décentralisation doit ainsi bénéficier au citoyen en se traduisant par une plus grande proximité de la décision publique, par plus d'efficacité de la gestion collective et plus de cohérence dans la distribution des responsabilités. Il doit contribuer à renforcer l'égalité de traitement des citoyens et promouvoir de nouveaux droits.

La mise en œuvre d'une péréquation qui renforce la solidarité des territoires et la cohérence nationale

Décentraliser, c'est s'efforcer de conjuguer une autonomie accrue des collectivités locales car elles recèlent des gisements d'efficacité collective, et refuser que se creusent, des uns aux autres, des inégalités résultant de potentiels fiscaux trop différents.

C'est pourquoi le principe de la péréquation doit être à la base de nouvelles avancées décentralisatrices pour que les territoires les plus pauvres ne se trouvent pas dans l'incapacité, faute de moyens, de bénéficier de libertés formellement acquises. Pour que cette péréquation atteigne mieux encore ses objectifs, la mise en œuvre d'une péréquation devrait s'accompagner d'une globalisation des dotations de l'État qui irait dans le sens de leur simplification et de leur pérennisation. En effet, au fil du temps, les dispositifs se sont compliqués au point de devenir incompréhensibles pour tout

« Le principe républicain d'égalité des citoyens doit être réaffirmé au travers de cette réforme. »

« Un approfondissement de la décentralisation ne doit pas conduire à un creusement des inégalités territoriales. »

non spécialiste et leur rendement en termes de résorption de la fracture territoriale est loin d'être démontré.

Le développement de la démocratie locale et le renforcement des identités régionales

Une étape nouvelle de la décentralisation doit être également l'occasion de redire notre choix d'une plus grande démocratisation de la vie politique basée sur une nouvelle répartition des pouvoirs dont les citoyens seraient davantage les acteurs.

Face à une mondialisation qui inquiète, à une Europe des régions en pleine mutation, nos concitoyens ont besoin de trouver de nouveaux repères et de construire de nouvelles identités. La régionalisation constitue à cet égard une véritable réponse en terme de collectivité de projet mais aussi d'identité. Le développement des identités régionales et le renforcement de leur image doit à cet égard accompagner l'approfondissement de la régionalisation.

« L'approfondissement de la régionalisation doit s'accompagner d'un renforcement de l'image des régions. »

2 - De quelques écueils, risques et tentations qui doivent être évités

Ces principes nous amènent à souligner combien il est essentiel de ne pas gâcher cette chance historique de « décoincer la république », combien il est important que l'annonce de cette nouvelle étape ne se solde pas finalement par beaucoup de déconvenues, de citoyens qui n'y trouveraient pas leur compte mais qui en paieraient le prix, de collectivités qui signeraient un marché de dupes.

« Nous devons tout faire pour que cette nouvelle étape ne soit pas une occasion manquée. »

L'expérimentation tous azimuts renforcera les confusions et les inégalités

La nouvelle étape de la décentralisation ne saurait être une décentralisation « à la carte » qui organise, selon que l'on habite à Marseille, à Lille ou en région Centre, des inégalités de fait.

« Décentralisation ne doit pas rimer avec confusion »

Défions nous ainsi des expérimentations hasardeuses qui, au prétexte de liberté, organisent les inégalités entre territoires

riches et territoires pauvres et orchestrent insensiblement le démembrement des services publics.

En effet, le Premier Ministre a retenu deux modalités pour aller vers de nouveaux transferts de compétences, l'organisation de nouveaux transferts et l'expérimentation, le tout dans un mouvement très large où tout est possible. Nous ne pouvons cautionner cette manière de mettre la décentralisation aux enchères et de répondre aux appétits des collectivités les plus offrantes au détriment des collectivités les plus pauvres.

Il est légitime d'engager une expérimentation sur tel ou tel sujet afin de mesurer la portée réelle des choix proposés et de capitaliser sur l'expérience acquise sur le terrain. Cette façon de vérifier la pertinence de tel ou tel choix a permis de vérifier le bien fondé de quelques réformes. La mise en œuvre nationale du Revenu Minimum d'Insertion s'est ainsi inspirée de bonnes pratiques locales. La régionalisation des transports ferroviaire a procédé de la même démarche.

Nous sommes tout à fait partisans de la mise en œuvre de ce type de démarches mais à la condition qu'elles soient précisément encadrées.

Il y aurait en effet un risque majeur à jouer un scénario qui consisterait à mettre en place une sorte de libre-service expérimental. Il suffirait ainsi que quelques régions décident de s'investir sur n'importe quelle compétence par le jeu d'une vraie-fausse exploration, pour que toutes les régions, lorsque le moment de légiférer sera venu, se voient imposer des compétences auxquelles elles ne pourraient se soustraire. Cette décentralisation à la manière d'un hypermarché multipliant les promotions à tous les rayons risque d'être l'antichambre de décisions lourdes de conséquences pour l'avenir et qui, pour certaines, pourraient se révéler aussi néfastes que trop rapidement préparées.

« Il faut se défier de décisions hâtives, qui pourraient être aussi néfastes que mal préparées. »

Le principe républicain d'égalité des citoyens peut en outre être fortement remis en cause en donnant aux collectivités aux appétits les mieux aiguisés, qui ne sont pas les plus démunies, non seulement le pouvoir de n'en faire qu'à leur tête mais en plus d'imposer leurs choix aux autres.

Une nouvelle étape de la décentralisation sans vraie réforme fiscale comporte des risques graves pour les finances locales

Il ne faudrait pas que, sous couvert de décentralisation, soit organisée une sorte de braderie désordonnée par l'Etat de tout ce qui lui coûte trop cher et l'encombre avec pour objectif final exclusif le souci d'alléger à « n'importe quel prix » le budget de l'Etat en chargeant au maximum la barque des régions. Le budget des régions en général et de la région Centre en particulier, ne saurait être la variable d'ajustement du budget de l'Etat. Le risque serait alors majeur pour les finances locales et pour la capacité de la région Centre d'assumer dans de bonnes conditions les compétences qui lui sont dévolues.

«Une décentralisation à n'importe quel prix serait porteuse de risques graves pour les finances régionales »

3 - Les conditions d'une réforme décentralisatrice réussie

Pour être réussie et répondre aux objectifs de clarification des compétences, de garantie des principes d'égalité, d'amélioration des services rendus à la population, cette nouvelle étape de la décentralisation doit répondre à quelques grandes conditions.

Le préalable d'une réforme de la fiscalité locale

Le préalable à une nouvelle étape réussie de la décentralisation est la mise en œuvre d'une véritable réforme de la fiscalité locale. Il serait en effet totalement impossible à terme pour les régions d'assumer correctement leurs nouvelles compétences sans disposer d'une autonomie financière suffisante et de recettes suffisamment dynamiques.

De ce point de vue, aucune compétence nouvelle ne peut être transférée sans garantie d'une autonomie financière à hauteur de 50% au moins des ressources des régions. Les recettes des régions sont en effet aujourd'hui trop structurellement assujetties aux concours alloués par l'Etat sans garantie de réelle pérennité et encore moins de révision à la hausse.

« Un approfondissement de la décentralisation doit s'accompagner d'un accroissement de l'autonomie financière des régions. »

A ce titre, il est important que soit rétablie dans le projet de loi constitutionnelle la nécessité pour les recettes fiscales et les ressources propres des collectivités de représenter une part prépondérante, supérieure à 50 %, de l'ensemble de leurs ressources. Ce rattrapage et ce rééquilibrage sont tout particulièrement nécessaires pour les régions dont la marge de

manœuvre fiscale est des plus faibles alors qu'elles sont les premières sollicitées pour la dévolution de larges compétences.

Ne mettre en place que des transferts de compétences exclusives

L'organisation des collectivités locales avec l'empilement des responsabilités qui l'accompagne est devenu tel aujourd'hui qu'une clarification s'impose qui ne peut être réalisée que par l'octroi aux régions de blocs de compétences clairement identifiables par les citoyens.

Il est ainsi essentiel de privilégier, en complément des compétences d'ores et déjà confiées aux régions, des transferts de compétences exclusives en bonne et due forme plutôt que le cadre fragile d'expérimentations.

« Les blocs de compétences homogènes sont une garantie d'efficacité et de lisibilité des transferts. »

Obtenir des garanties quant aux modalités de compensation par l'Etat des compétences transférées

Au delà de leur autonomie financière et de l'attribution de blocs de compétences homogènes, les régions doivent pouvoir obtenir des garanties précises quant aux conditions financières qui accompagneraient ces transferts.

Il est ainsi nécessaire d'exiger non seulement que les dotations de compensation correspondent au montant des concours de l'Etat avant transfert (comme le prévoit le projet de loi constitutionnelle), mais également qu'elles soient préalablement réévaluées pour tenir compte des besoins réels et indexées pour faire face à leur évolution prévisible (l'expérience du coût de remise à niveau des lycées nettement supérieur aux sommes notoirement insuffisantes que l'Etat y consacrait est encore dans toutes les mémoires).

« Sans garanties suffisantes, les transferts de compétences nouvelles constituent une grave menace pour les finances des régions »

Maintenir et développer des cohérences nationales

La nouvelle étape de la décentralisation qui s'ouvre aujourd'hui ne doit pas conduire à des ruptures territoriales, des incohérences ou des contradictions de programmations entre territoires. De ce point de vue, il est essentiel que les grands schémas nationaux et notamment les schémas de services collectifs puissent assurer la cohérence de l'action des régions autour de grands objectifs.

Pour les mêmes raisons, le développement de grands programmes interrégionaux, doit contribuer non seulement à la cohérence des grands projets mais aussi au renforcement des solidarités entre régions. Enfin, les contrats de plan constituent un outil essentiel de ces programmes et de ces solidarités. Ils méritent d'être poursuivis avec une volonté plus affirmée, de l'Etat notamment, de tenir ses engagements afin que la durée des contrats ne soit pas systématiquement allongée. A cet égard, le respect, par l'Etat, des calendriers prévus pour la réalisation des programmes en cours, constitue un gage nécessaire pour mener sereinement la réflexion quant à l'évolution des relations entre l'Etat et les collectivités.

II - La Région Centre doit être un acteur majeur de cette nouvelle étape

Cette nouvelle étape de la décentralisation ne peut-être une réforme froide, administrative, décidée « d'en haut » après une consultation aussi rapide que convenue sans réel souci d'en faire partager les enjeux à l'ensemble de la population. Il est nécessaire de tout faire pour rendre ces enjeux plus compréhensibles à tous ceux qui, sans être hostiles à la redistribution des pouvoirs en gestation, comme l'attestent tous les sondages, n'en attendent pour la plupart pas grand chose, et en sous-estiment l'impact sur leur vie quotidienne : indifférence bienveillante mais indifférence quand même. C'est pourquoi nous devons montrer en quoi notre action et notre façon de nous engager dans l'approfondissement d'une décentralisation démocratique et solidaire ont de très près à voir avec la vie des habitants de la région Centre de tous âges et de toutes conditions. Il nous faut également rendre plus palpable au nom de quelles valeurs d'efficacité, d'égalité et de solidarité nous réclavons aujourd'hui le droit et le pouvoir de faire plus et mieux.

A cette condition, l'approfondissement de la décentralisation peut être un élément de réponse parmi d'autres à ce qui inquiète nos concitoyens et mine la crédibilité de l'action politique dans un monde où la dématérialisation des territoires et la désinstitutionnalisation des relations attisent en même temps le désir de réenracinement dans des « communautés imaginées » qui soient aussi des communautés vécues. La Région Centre peut en être une figure crédible et forte à condition d'être mieux

« Cette nouvelle étape de la décentralisation ne doit pas être une réforme administrative et froide. Elle est doit être conçue dans la chaleur des confrontations avec nos concitoyens. »

identifiée et perçue pour ce qu'elle est : à l'écoute de ses habitants, protectrice de tous les siens et capable de leur ménager un meilleur chemin vers l'avenir.

Pour mener à bien cette grande ambition, nous disposons d'atouts précieux.

1 - La volonté depuis plusieurs années de renforcer la démocratie régionale

La concertation et la consultation constituent le leitmotiv et le fondement de l'action régionale depuis 1998. Ce choix est inspiré par la nécessité de redonner aux citoyens la place qui est la leur, de l'associer aux processus de décisions. Il s'est traduit au cours des dernières années par un souci permanent de multiplier les possibilités d'expression des habitants de la région.

Les forums régionaux qui se sont déroulés en 1998 et 1999, les assises pour l'emploi en 2000, où ont pu s'exprimer les acteurs du dynamisme régional, les assises du développement local « Des pays d'aujourd'hui aux Pays de demain », les assises de la coopération internationale ont été autant d'occasion pour les habitants de notre région de s'exprimer et de contribuer aux grandes décisions régionales. Simultanément, l'instauration dans le domaine des transports de comités de lignes, l'installation au sein de chaque pays d'un conseil de développement, sont autant de lieu où l'avenir de la région, de ses territoires, peuvent être débattus.

Par ces initiatives, les habitants sont devenus les propres acteurs du développement de notre région. Forte de ces initiatives multiples, la région Centre peut, dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation, contribuer à un renforcement de la démocratie de proximité.

« Une nouvelle étape de la décentralisation, ne peut se concevoir sans associer largement la population de notre région. »

2 - Une expérience acquise dans de nombreux domaines et un savoir faire reconnu

La Région Centre a fait preuve d'audace et d'initiative dans le champ de ses compétences et au delà des responsabilités qui lui sont confiées par le législateur

Le Projet régional 2000-2010

L'action de la Région Centre s'inscrit dans une perspective de long terme et de partenariat avec son Projet Régional 2000-2010.

En prenant en compte le contexte à la fois international, européen, national et local, et se basant sur un état des lieux des forces et faiblesses du territoire, la Région Centre s'est fixé pour la première décennie du XXIème siècle, à travers son Projet régional, trois défis majeurs :

- Le défi de la cohésion territoriale: le Projet régional tient compte de la diversité des territoires de la Région et les fédère autour d'un projet politique commun, fondé sur leur solidarité et s'appuyant sur des dynamiques extérieures.
- Le défi démographique: le Projet régional entend promouvoir l'action en faveur des jeunes et favoriser la solidarité entre générations
- Le défi technologique: le Projet régional s'est fixé l'objectif de maîtriser les nouveaux outils liés aux technologies de la communication et de l'information et de les rendre accessibles à tous.

Il se base sur cinq principes:

- le développement durable
- renforcer le processus démocratique
- contribuer au renforcement de l'identité régionale
- agir sur des partenariats fondés sur des intérêts communs
- contrôler-évaluer

et sept priorités:

- l'emploi et le développement économique
- l'éducation, la formation et la recherche
- la culture
- la lutte contre l'exclusion
- un territoire solidaire, attractif et équilibré
- un environnement de qualité
- l'Europe et l'International

A partir de ce cadre d'intervention, la Région Centre a innové dans ses missions et élargi le champ de ses compétences. En

effet, les exemples de politiques innovantes menées par la Région Centre ne manquent pas.

En matière de politique éducative et de formation :

La Région Centre a initié en 1998 le dispositif de gratuité des manuels scolaires, dispositif alors unique en France et l'a mis en place progressivement sur quatre ans. Les manuels sont ainsi transmissibles pendant quatre ans puis renouvelés. Par ailleurs, à partir de cette rentrée, la Région a décidé de participer partiellement à l'achat d'ouvrages non transmissibles (cahiers de travaux pratiques, travaux dirigés...) pour les élèves en sections professionnelles. Enfin, l'an prochain, elle participera à l'achat des équipements professionnels.

« L'instauration de la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens est une action exemplaire du dynamisme régional. »

Par ailleurs, dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE), la Région a procédé depuis l'année dernière au déploiement des réseaux informatiques internes dans tous les lycées.

Ainsi, en quatre ans, la Région Centre est devenue la première région de France pour l'investissement par élève dans les lycées.

Le 14 octobre 1999, dans le cadre de sa politique de formation professionnelle, la région Centre a lancé la première des expérimentations qui s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la réforme de la formation professionnelle, au travers la mise en place du réseau Etoile. Ce réseau, en cours de développement, a ainsi pour finalité la mise en place d'un service public de l'information et de l'orientation pour que toute personne qui recherche une orientation, une formation, un emploi, soit à même de trouver les informations qui lui sont nécessaires.

« Avec le réseau Etoile, la région renforcera nettement le service public de l'orientation »

Enfin, la Région Centre a mis en place début 2002 un dispositif innovant de lutte contre l'illettrisme mobilisant les partenaires locaux et régionaux, dont l'objectif est de mettre en réseau via les TIC les organismes de formation en région.

En matière d'aménagement du territoire :

La Région Centre a développé une politique d'aménagement du territoire qui renforce les solidarités territoriales. Construite à partir de 1994, la politique régionale a engagé en 1998 la signature des premiers Contrats de pays, anticipant ainsi la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de 1999. Cette politique fait figure de référence nationale avec la couverture de la totalité du territoire régional par 31 pays.

Par ailleurs, la Région a signé des contrats avec les 8 agglomérations du territoire.

Ces contrats d'agglomérations et de pays ainsi que le Fonds pour le développement du sud de la région (Fonds Sud) constituent ainsi autant d'outils forts pour organiser une péréquation régionale et contribuer au renforcement de la cohésion territoriale de notre région.

La politique de la Région en matière d'aménagement du territoire se décline aussi par :

- La politique régionale à destination des villes moyennes : pôles de fixation et d'irrigation des richesses du territoire
- La politique des "Cœurs de Village" qui a pour but de développer les villages par la création de logements locatifs sociaux. Cette politique permet aux communes de se doter d'une offre diversifiée de logements et de les aider à conserver leur population et à accueillir de nouveaux habitants. La fonction patrimoniale de cette politique est également à souligner.
- L'adaptation des logements des personnes âgées

En matière d'infrastructures :

La Région Centre s'est engagée, dès 1986, dans le développement du transport collectif de voyageurs. En 1997, elle a été l'une des 6 régions à expérimenter le transfert de compétence des transports ferroviaires de voyageurs, avant que la loi relative à la solidarité et au développement urbain de 2000 ne généralise ce transfert à compter du 01/01/2002.

La Région a ainsi su prouver sa capacité à construire et à développer une réelle politique de transport à un niveau territorial

« La région Centre contribue au renforcement des solidarités territoriales »

« Avec la création de contrats d'agglomérations, la région a permis que se tissent de nouvelles relations villes -campagnes »

« Depuis cinq ans, le réseau régional ferroviaire a vu son offre et sa fréquentation doubler. »

cohérent : au cours des cinq dernières années, le réseau régional a vu son offre de transport et sa fréquentation doublées.

En matière de politique sportive :

Outre ses participations à l'animation sportive et au développement des équipements, la Région est maître d'ouvrage du Centre Régional d'Education Physique et Sportive et participe à son financement de manière significative. Ce centre permettra d'agir et de renforcer l'action régionale sur les différentes facettes du sport.

Le rôle du CREPS est, en effet, d'offrir des installations sportives, des lieux de vie, de formation et d'échanges performants à l'ensemble des acteurs de la Région. C'est aussi un centre de ressources pour l'ensemble des pôles de la région.

Tête de réseau des huit Centres Régionaux Jeunesse et Sport en Région Centre, il coordonne leurs actions afin de proposer le même niveau de service aux utilisateurs.

En matière de politique culturelle :

La Région Centre a une politique audacieuse en matière d'aide à la création artistique et à la production, que ce soit dans le domaine du cinéma (premiers et deuxièmes films), du théâtre, de la danse ou de la musique.

En effet, le Conseil régional accompagne les projets des équipes artistiques régionales au travers de conventions et de subventions à la création. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets inventifs, de participer à la constitution d'une culture dynamique et de générer la rencontre entre les publics et la création d'aujourd'hui. La Région souhaite que soit clarifiées les compétences dans le domaine de la gestion du patrimoine ainsi que pour le soutien à la création artistique et à la diffusion des œuvres.

En matière de gestion des fonds européens :

Depuis le 22 juin 2000, conformément au règlement CE 1260/1999, portant dispositions générales sur les fonds structurels, et à la circulaire du 3 janvier 2000, relative à la préparation des DOCUP, la gestion déléguée de subventions

globales (mesure 3, 4, et 8) au titre du programme objectif 2 2000-2006 a été confiée à la Région :

- la mesure 3 vise à accroître la compétitivité des entreprises
- la mesure 4 vise à accompagner l'aide à la reconversion des activités économiques et à l'amélioration de la compétitivité par la formation et l'emploi
- la mesure 7 vise à améliorer l'accessibilité et la desserte des territoires.

Ainsi, dans de nombreux domaines, la Région Centre a démontré la pertinence et l'efficacité de ses interventions.

3- De grands chantiers à ouvrir pour un approfondissement de la décentralisation en région Centre

Les compétences élargies et nouvelles auxquelles la Région Centre pourrait, si les conditions évoquées plus haut étaient réunies, être activement candidate, doivent s'organiser, à l'inverse d'un catalogue désordonné, en quelques grands blocs cohérents qui permettent de renforcer et compléter les domaines d'intervention d'ores et déjà reconnus à notre collectivité.

En matière de politique éducative

La Région Centre reste attachée à un principe clair. L'Etat doit garder ses compétences (en matière de pédagogie, de programmes, de diplômes). La Région doit pour sa part pouvoir s'impliquer pour tout ce qui concerne l'immobilier, les équipements, les aides au fonctionnement.

La Région souhaite toutefois s'engager dans une vaste concertation avec le monde éducatif régional pour cerner avec les principaux acteurs (Rectorat, syndicats de personnels de l'Education Nationale, associations de parents d'élèves, présidents d'universités) le champ d'application de la décentralisation dans ce domaine.

En matière de formation professionnelle

La Région a fait la preuve de son efficacité et de sa capacité d'initiative. Afin d'améliorer le service aux usagers, elle demande que lui soient confiées l'intégralité des politiques d'accueil et d'orientation et la coordination des réseaux d'acteurs de la formation professionnelle ainsi que l'ensemble de la formation professionnelle, qu'elle s'adresse à des salariés ou à des demandeurs d'emploi. C'est à cette condition qu'elle sera pleinement en mesure d'organiser la formation tout au long de la vie et d'assurer une plus grande qualité des ressources humaines de notre région.

En matière de développement économique

La Région qui est devenue depuis peu chef de file en matière de développement économique souhaite, sans exclure que des conventionnements puissent être signés avec d'autres acteurs, que lui soit confiée clairement cette compétence avec la gestion des aides directes aux entreprises dans les secteurs industriel, artisanal, tertiaire, dont l'économie touristique.

En matière de transport

La Région qui, après plusieurs années d'expérimentation, est devenue autorité organisatrice en matière de transport ferroviaire, souhaite devenir chef de file afin d'exercer un rôle pour l'organisation et la coordination entre les autorités organisatrices des transports.

En matière de gestion directe des fonds européens

Dans le prolongement des trois subventions globales, la Région Centre souhaite, dans un premier temps, assumer la gestion directe de l'ensemble du programme objectif 2.

Cette gestion globale contribuera à ancrer durablement la dynamique européenne en région au plus près des besoins des territoires en terme de cohésion économique et sociale. Cela contribuera par ailleurs à renforcer la position de la région Centre dans le concert des régions européennes.

En matière d'identité régionale et d'animation du territoire au plus proche de nos concitoyens

Le Conseil régional souhaite donner du sens à cet approfondissement de la décentralisation : il s'agit de renforcer l'identité de la Région et de contribuer à une plus grande cohésion du territoire par un aménagement du territoire plus efficace et plus solidaire.

En matière culturelle, la Région demande la régionalisation des politiques d'aide à la création cinématographique.

En matière sportive, la Région souhaite se voir confier la réalisation et la gestion des grands équipements sportifs à vocation nationale.

En matière de logement social

La Région Centre est engagée depuis de nombreuses années dans une politique active de développement du logement social dans le monde rural au travers de sa politique des « Cœurs de village ». Parallèlement, des programmes importants en faveur du logement social ont été initiés plus récemment au titre des contrats d'agglomération et du Contrat de Plan Etat-Région. Forte de cette expérience, la Région souhaite l'attribution du rôle de chef de file de la programmation des aides au logement.

En matière d'environnement

La Région Centre, outre ses trois Parcs Naturels Régionaux, dispose d'importantes réserves naturelles. Récemment inscrite, pour une partie importante de son territoire au Patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des paysages, elle souhaite qu'une compétence pour la préservation des réserves naturelles lui soit attribuée.

Conclusion

Pour conclure, la région Centre se doit d'être un acteur particulièrement actif du processus qui s'engage pour une nouvelle étape de la décentralisation. Cette nouvelle étape, au service d'objectifs identifiés de clarification et d'amélioration du service rendu à la population, ne peut être réussie sans une réforme fiscale préalable. Elle doit s'attacher au renforcement de la péréquation nationale en faveur des territoires les plus fragiles. Elle doit mobiliser des moyens adaptés afin de ne pas mettre en péril les finances régionales.

Le débat auquel nous incite le Gouvernement est une chance, c'est aussi un défi qu'il nous convient de relever en se mobilisant tous ensemble : l'enjeu pour l'institution régionale est immense.

Voilà tout le sens de la discussion que je vous propose d'engager dès à présent.

Alain RAFESTHAIN